

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 27 NOVEMBRE à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRENANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Date affichage du compte-rendu : 29 novembre 2023

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, M. Pierre CHANFREMOY, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Denis REFFAY, , M. Joël VINCENT.

Absente excusée : Mme Julie GUIDOT, 2^{ème} Adjointe pouvoir à Mme Christine JUHAN

Absente : Mme Sylvia VELASCO

Secrétaire de séance : M. Pierre CHANFREMOY

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : modification du temps de travail inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi de l'agent : technicien territorial :

Vu la demande de l'agent,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de technicien territorial, emploi permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires),

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE (8 POUR) :

- **DECIDE** de porter de 13 heures (temps de travail initial) à 12.5 heures (temps de travail modifié) le temps de travail hebdomadaire moyen d'un emploi de technicien territorial ;
- **Cette modification de la durée de temps de travail prendra effet au 1^{er} janvier 2024 ;**
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes et notamment la convention définissant les modalités d'application de cette réduction du temps de travail.

Fait à Crenans, les jours, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire et ont signé
les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Jean-Jacques FAGUET

